



Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association
Le 1er Mars 2023 à 18h
Espace Culturel de la Mairie de GRUSON

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association a lieu en présence de son Conseil d'Administration (Bernard FOUCHER Président, Danièle FOUCHER Trésorière et Michel KREMER (Vice-Président). Jean-François DESREUMAUX (Secrétaire) est absent, empêché et excusé).

Ont été informés de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et de son ordre du jour :

- *Monsieur Georges-François LECLERC Préfet du Nord*
- *Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional*
- *Monsieur Damien CASTELAIN, Président de la MEL*

Ont été invités à participer aux débats pour leur implication officielle présente ou passée sur le dossier de l'A27 :

- *Madame Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Députée du Nord*
- *Monsieur Dany WATTEBLED, Sénateur du Nord*
- *Monsieur Luc MONNET, Maire de Templeuve*
- *Messieurs les Maires des 7 communes initialement concernées : ANSTAING (M. DUMOULIN), BAISIEUX (M. LIMOUSIN), CAMPHIN en PEVELE (M. VERCRUYSSSE), CHERENG (M. ZOUTE), GRUSON (M. TURPIN), LESQUIN (M. AMBROZIEWICZ), SAINGHIN en MELANTOIS (M. DUCROCQ)*

Ont été convoqués par courrier mentionnant l'ordre du jour :

- *Les adhérents à jour de leur cotisation en 2021*



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tél. : 03 20 41 02 20

Mel. : bfoucher59@gmail.com

I – Accueil par le Président

- Le Président remercie M. le Maire de GRUSON qui a mis a disposition la salle pour organiser cette Assemblée Générale.
- M. Damien CASTELAIN (Président de la MEL) et M.Luc MONNET (Maire de TEMPLEUVE) absents non représentés, ont accusé réception et se sont excusés par courriel ou par téléphone.
- M. Etienne DUMOULIN (Maire de ANSTAIN), M. Philippe LIMOUSIN (Maire de BAISIEUX), M. Olivier TURPIN (Maire de GRUSON), M. Olivier VERCRUYSSSE (Maire de CAMPHIN-en PEVELE) et M. Pascal ZOUTE (Maire de CHERENG) sont présents et participent aux débats. Le Président les en remercie.
- Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2021 n'a fait l'objet d'aucune observation et est donc adopté.
- L'ordre du jour est celui inscrit sur la convocation envoyée aux adhérents :
 - Rapport d'activité 2021-2022
 - Présentation des comptes
 - Bilan moral et démission du Président après 15 années de mandat.
 - Avenir de l'association.
 - Renouvellement des membres du CA (appel à candidatures, en particulier Président et Trésorier).
 - Résolutions impératives sur les orientations à prendre a court terme.



II – Bilan d'activité sur l'exercice écoulé

- La situation depuis l'Assemblée Générale du 23 novembre 2021 est la suivante :
 - Aucun retour de l'Etat, du Conseil Régional, de la MEL et de la plupart des Elus concernant le procès-verbal de l'AG du 23 novembre 2021 qui leur a été officiellement adressé.
 - Aucun retour de la part des riverains de l'A27 suite à la diffusion du procès-verbal de l'AG du 23 novembre 2021 sur le site de l'association.
 - Dans le contexte national, toujours difficile et préoccupant, les appels de cotisations ont été différés ainsi que la date de cette Assemblée Générale
 - Force est de constater que les riverains, pourtant toujours soucieux des nuisances de l'A27 finissent par baisser les bras devant les difficultés rencontrées pour traiter objectivement le problème, voire simplement se faire entendre des Pouvoirs Publics (Etat et MEL). Plus préoccupant, malgré les appels à candidature réitérés, aucune réponse pour renouveler les membres du Conseil d'Administration, en particulier de la trésorière et du président en poste depuis de nombreuses années.
- Brièvement, voici les événements survenus depuis la dernière assemblée générale :
 - l'association a pu garder le contact avec MM. les maires présents à l'assemblée générale pour faire le point de la situation régulièrement (Suivi de la mise en place de la réduction de vitesse sur l'A27, analyse des données accessibles sur le site de la MEL concernant l'observatoire du bruit, et plus récemment l'avenir de l'association). Des pistes concernant des possibilités d'amélioration ont été évoquées après étude par l'association (suivi des niveaux sonores, amélioration de l'efficacité des murs anti-bruit entre autres).
 - L'association a appris par la presse l'intention de l'Etat d'améliorer le dispositif anti-bruit sur l'A27 suite à la décision de transférer le trafic PL de l'A22, vers l'A27 dans le sens Belgique France (2500 PL supplémentaires par jour environ).
 - L'association a eu accès aux documents présentés par la DIR lors de la réunion en mairie de CHERENG , concernant la limitation de vitesse sur l'A27 décidée à titre expérimental. Ces documents ont été communiqués par M. Le Maire de Gruson.
 - En parallèle et en réponse à ses souhaits formulés régulièrement concernant la limitation de vitesse, l'association a reçu un courrier de M. Le Préfet confirmant succinctement la teneur de ces documents .
 - En janvier 2023, lors de sa présentation des vœux, M. le Maire de CHERENG , en présence notamment de notre Députée, Mme PARMENTIER-LECOQ et de notre Sénateur M. WATTEBLED a annoncé que la décision de rendre définitive la limitation de vitesse à 110 km/h pour les VL et à 80 km/h des PL sur l'A27 était enfin prise par l'Etat.
 - En revanche aucun contact avec l'Etat, la MEL et notre députée, concernant notre demande de rencontre, avec les services techniques de l'Etat et de la MEL pour aborder les points techniques sur notre dossier en suspens depuis plusieurs années et évoquer les pistes de progrès éventuellement envisageables. Cette demande est récurrente, elle est actée dans les procès-verbaux de nos assemblées générales transmis systématiquement à nos interlocuteurs.



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tél. : 03 20 41 02 20

Mel. : bfoucher59@gmail.com

- L'association des riverains de l'A22 nous a contacté par courriel pour se rencontrer et échanger sur les problèmes de pollution sonore due au trafic sur nos autoroutes. Ce contact, tardif, est resté sans suite concrète à ce jour de leur part. Certes les problèmes sont communs, mais nous regrettons que, depuis toujours, leur démarche a été de réclamer le détournement du trafic PL vers l'A27 sans se soucier des conséquences pour ses riverains. Nous restons toutefois à leur disposition pour élaborer une démarche commune. La cohérence dans les mesures prises est nécessaire pour traiter correctement l'écoulement du trafic PL autour de la métropole avec le souci de l'efficacité, mais aussi de l'équité pour tous ses habitants. Simplement déplacer le problème ne le résout pas, et risque de créer un conflit entre membres de la même communauté.
- Régulièrement, le président a suivi l'évolution des niveaux sonores accessibles sur le site de la MEL et les informations concernant l'évolution du trafic sur les sites de l'Etat. Les conclusions qui ont pu être tirées des analyses réalisées et accessibles ont été commentées par courrier à nos maires les plus proches qui nous suivent régulièrement.
- Réclamés par M. le maire de CHERENG, les travaux d'aménagement du dispositif de traitement des effluents de l'A27 pour éviter de polluer la Marque ont été enfin réalisés, avec reboisement de toutes les surfaces affectées. L'association manifeste sa satisfaction.

Quitus est donné au président sur le bilan d'activité 2021 et 2022 à l'unanimité des présents et représentés.

III Bilans financiers 2021 et 2022

Comptes d'exploitation 2021 et 2022				
Recettes			Dépenses	
2021	Subventions	0,00	Fonctionnement	54,95
	Cotisations	180,00	Site Internet	28,66
	Intérêts Livret Bleu	48,52	Assurances	86,31
			Résultat	58,60
	Total	228,52	Total	228,52
2022	Subventions	0,00	Fonctionnement	27,70
	Cotisations	0,00	Site Internet	23,88
	Intérêts Livret Bleu	133,68	Assurances	161,04
			Résultat	-78,94
	Total	133,68	Total	133,68



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tél. : 03 20 41 02 20

Mel. : bfoucher59@gmail.com

Evolution de la trésorerie				
		Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Relevés de compte Crédit Mutuel	Livret Bleu	9863,20	9711,72	9845,40
	Compte courant	73,91	283,99	71,37
	Caisse	27,31	27,31	27,31
	Total	9964,42	10023,02	9944,08
	Evolution annuelle	-311,99	58,6	-78,94

Budget prévisionnel				
	Recettes		Dépenses	
2021	Subventions	0,00	Fonctionnement	250,00
	Cotisations	180,00	Site Internet	30,00
	Intérêts Livret Bleu	50,00	Assurances	100,00
			Résultat	-150,00
	Total	230,00	Total	230,00

La situation financière, les comptes d'exploitation et le budget prévisionnel (en l'absence de projets éventuels qui seront débattus en séance concernant l'utilisation des fonds disponibles) n'appellent aucun commentaire de l'assemblée.

Quitus est donné à la trésorière à l'unanimité des présents et représentés.



IV – Débats

Il est réconfortant d'acter la décision de l'Etat de pérenniser la limitation de vitesse sur l'A27 après 14 ans passés de demande officielle récurrente de la part de l'association confortée par les études et mises en oeuvre de cette mesure par les services de l'Etat eux-même depuis plusieurs années sur d'autres sites. C'est le premier point positif sur ce dossier depuis de nombreuses années. Nos remerciements sincères vont aux personnalités politiques qui y ont contribué, particulièrement M. ZOUTE Maire de Chereng qui a suivi avec persévérance cette demande, relayée par notre députée Mme PARMENTIER-LECOCQ et M. WATTEBLED notre sénateur.

Néanmoins cette avancée significative ne saurait masquer la difficulté majeure et chronique rencontrée par l'association : l'absence totale de concertation, pourtant promise officiellement à l'origine par l'Etat et la MEL. Au point de découvrir uniquement par voie de communiqués de presse les décisions la concernant, sans la moindre information préalable, preuve qu'elle est systématiquement écartée des débats sur le sujet par les services techniques.

De plus, grande est la difficulté d'obtenir sur les sites de l'Etat et de la MEL des informations précises, récentes et exploitables sur le sujet, (malgré leurs déclarations de principe sur ces mêmes sites affirmant leur volonté d'information et de concertation avec les citoyens).

Il est donc rappelé avec force la demande de l'association, récurrente, de réunion avec les services techniques de l'Etat et de la MEL pour faire l'état d'avancement des études concernant l'évolution du trafic autour de la métropole et de ses conséquences. Nous attendons toujours les réponses aux questions en suspens concernant l'efficacité des murs anti-bruit réalisés, sans intention de reproches, mais simplement de retour d'expérience dans le cadre d'une démarche qualité, revendiquée tant par l'Etat que la MEL sur leurs sites. Il s'agit de dégager des voies de progrès éventuellement possibles après arbitrage par les Pouvoirs Publics pour améliorer les réponses par une meilleure compréhension de la situation et une évaluation contradictoire des dispositions prises.

L'association constate que, sans remettre en cause la compétence, ni l'honnêteté des auteurs, il est toujours possible que des erreurs, ou des insuffisances soient constatées dans les études. Pour mémoire, entre autres, la première étude des murs anti-bruit sur l'A27 a dû être totalement refaite suite à des erreurs constatées dans le modèle de calcul utilisé. L'Etat l'a reconnu avec franchise dans un courrier officiel qui a été salué avec respect et gratitude par l'association également dans un courrier officiel. L'association a toujours reconnu que devant un problème aussi complexe les études, leur analyse et les décisions qui en découlent sont particulièrement délicates.

Il est donc regrettable, pour éviter ces écueils, toujours possibles malgré la qualité non contestée de leurs auteurs, de ne pas pouvoir avoir accès aux résultats détaillés des études, nombreuses, annoncées par les services techniques sur le sujet, avant toute décision lourde de conséquences.

Revenant sur la limitation de vitesse, sur les documents très succincts donnés par la DIR, l'association a relevé que la vitesse moyenne des VL a effectivement diminué d'environ 10 à 15 km/h; par contre celle des PL n'a pratiquement pas changé (baisse de 1 à 2 km/h) et reste supérieure à la vitesse maxi autorisée.

Suite à l'information de M. le Maire de Chereng concernant le contrôle des vitesses des PL, l'association salue l'efficacité des forces de police dans des conditions difficiles ; malheureusement ces contrôles, bien que fréquents, ne sont pas permanents. L'association suggère la mise en place d'un radar tronçon discriminant sur l'A27 qui permettrait de contrôler systématiquement tous les PL comme cela est fait actuellement pour les VL.

De plus, l'examen du niveau de bruit généré sur l'A27 (comme sur les autres autoroutes autour de la métropole dont les niveaux sont partout comparables) révèle un pic au environs de 5/6 h le matin, probablement généré par un trafic composé essentiellement de PL. Une analyse plus précise du phénomène (trafic, statistiques sur les vitesses réelles) est donc particulièrement souhaitable pour évaluer l'ampleur du non respect des vitesses par les PL et de ses conséquences sur les nuisances subies par les riverains particulièrement tôt le matin. Et si possible d'y apporter une solution pérenne et efficace.



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tél. : 03 20 41 02 20

Mel. : bfoucher59@gmail.com

L'association reste dans l'attente des propositions annoncées par l'Etat dans la presse pour améliorer le dispositif anti-bruit sur l'A27 suite au transfert du trafic PL de l'A22 vers l'A27 dans le sens Belgique-France.

En conclusion sur ces aspects, l'association ne peut, une nouvelle fois, que déplorer l'absence totale de discussion sur le dossier technique avec l'Etat et la MEL. Ce point est systématiquement rappelé à nos élus. L'association regrette profondément l'absence totale de discussion préalable avec les services techniques de l'Etat en présence des élus pour préparer un dossier complet (avec l'avis des riverains) pour les responsables politiques et administratifs concernés.

Cette démarche paraît indispensable à l'association pour leur permettre, en toute connaissance de cause, de prendre les meilleures décisions possibles. Elles impliquent un arbitrage éclairé tenant compte des contraintes techniques, financières, économiques et politiques incontournables que l'association accepte dans la mesure où elles sont transparentes et argumentées. C'est sa position depuis l'origine qui, acceptant la décision de l'Etat sur demande expresse de la MEL du transfert du trafic de l'A22 vers l'A27, a milité pour obtenir un accompagnement équitable pour en réduire les nuisances. L'association rappelle l'engagement de l'Etat et de la MEL de respecter à l'horizon 2030 des niveaux maxi de bruit comme pour les nouvelles infrastructures autoroutières, assorti d'une concertation entre les services techniques de l'Etat et les riverains. A ce jour sur un certain nombre de points importants, ces engagements ne sont pas respectés.

Autre point évoqué, le président (en poste depuis 2008) et la trésorière (en poste depuis la création de l'association en 1998) présentent leur démission. Un appel à candidature, déjà lancé depuis 3 ans, reste toujours sans réponse.

Le président accepte, dans l'intérim, de continuer à assumer ces fonctions, et fait un appel pressant aux riverains dont il regrette le manque d'implication, probablement lié à une sorte de lassitude et de fatalisme en l'absence de concertation. L'obtention, enfin, de la limitation de vitesse, et la présence des murs qui, même s'ils sont perfectibles sont des résultats appréciables même s'ils sont en deçà des objectifs visés. Ils ont le mérite de protéger les habitations en première ligne, sans oublier les maisons qui ont bénéficié de traitements de façade (en regrettant que l'association n'ait eu pratiquement aucun retour sur son efficacité : les bénéficiaires, inconnus pour la plupart, ne se sont pas manifestés).

L'association a donc malgré tout obtenu des résultats concrets significatifs qu'il faudrait conforter en corrigeant dans la mesure du possible les imperfections avérées. Elle a surtout permis de rappeler en permanence les engagements de l'Etat à l'horizon 2030, afin de ne pas classer le dossier avant son terme sans évaluation contradictoire des résultats comparés aux engagements.

Le président continuera à préparer les propositions d'utilisation des fonds propres (environ 10000€) inutilisés depuis plusieurs années par manque de projet visant à améliorer l'efficacité de l'association pour faire évoluer la situation.

Les questions qui méritent d'être soulevées et débattues :

- Que tirer comme enseignement à partir d'analyses tirées
 - De la réalisation du dispositif anti-bruit (questions écrites sans réponse, amélioration de son efficacité, (hauteur des murs, casquettes, emplacement, revêtement chaussée, respect de la limitation de vitesse)
 - Des relevés de trafic (surtout PL) et des mesures réalisées dans le cadre de l'observatoire du bruit de la MEL et du PPBE. Vu de l'association les données existantes semblent ne pas être suffisamment exploitées, encore moins évoquées avec les riverains (concertation quasi inexistante).

Actuellement il est difficile pour les riverains d'obtenir des informations claires sur le bruit pour le suivre et pouvoir corréler le trafic et le niveau généré sur l'autoroute et subi par les riverains au niveau des habitations. Il n'existe qu'un seul poste de mesure sur l'A27 en bord d'autoroute, les postes à Anstaing et Gruson ayant été abandonnés. Il est possible d'envisager d'acheter et offrir aux communes une ou deux stations de mesure permanentes du bruit placées à proximité des habitations représentatives concernées dans les communes.



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tél. : 03 20 41 02 20

Mel. : bfoucher59@gmail.com

Sous forme de panneaux pédagogiques lisibles en permanence par les riverains, ces stations de mesure existent sur le marché ; elles semblent être dans les possibilités financières de l'association.

D'autres pistes sont possibles (sonomètres professionnels pour doter les communes, campagne de relevé de bruit par les riverains en utilisant une application sur smartphone développée par le CNRS, etc...), à évoquer et valider avec les communes et les riverains nécessairement impliqués.

Mme Rimbert évoque les problèmes de pollution atmosphérique due au trafic en souhaitant que l'association demande la mise en place d'un poste de mesure dédié. Le président doute que la réponse soit favorable dans le contexte actuel. M. Le maire de Baisieux et M. Kremer signalent que le réseau de surveillance actuel est efficace et permet de connaître sur portable le niveau de pollution en continu en tout point de la métropole.

Comme pour le bruit le problème est de savoir comment exploiter les mesures pour améliorer la situation, pas seulement pour la constater. Ce qui ramène à la nécessaire analyse des résultats au niveau convenable pour tenter de définir les mesures pour en réduire les effets. En l'absence de compte-rendu de la part des Pouvoirs Publics c'est le point le plus désespérant pour les riverains.

Le président rappelle que les statuts de l'association évoquent la défense des riverains de l'A27 contre toutes les pollutions, sonore certes (qui a été la raison de la création de l'association lors du transfert du trafic PL aggravant fortement les nuisances sonores), mais aussi atmosphériques et visuelles. Cette préoccupation a déjà été mentionnée dans les procès-verbaux passés et reste d'actualité à développer si nécessaire. Elle semble être prise en compte par les Pouvoirs Publics sur l'agglomération. Suffisamment ? Avec quelles perspectives concrètes pour en réduire les conséquences ? A évoquer lors de la prochaine assemblée générale pour définir les actions possibles de l'association en la matière.

Ces points sont essentiels pour utiliser de façon concrète et efficace les fonds disponibles ; mais ils supposent une participation des riverains à la décision et surtout des volontaires pour les exploiter. Le peu (voire l'absence) de réactions identifiées suite aux assemblées générales et articles de presse (dont l'utilité pour la promotion de l'association reste malheureusement très faible) et le peu de retour sur le contenu du site internet créé et maintenu par l'association est problématique.

Le président souhaite les voir réglés avant son départ.

Un dernier point : un appel est lancé auprès de nos élus de proximité (nos maires) pour favoriser une réunion publique après invitation de tous les riverains des communes concernées, pour, en présence des élus, présenter de façon détaillée, argumentée et contradictoire, le bilan de l'association, l'état de la situation actuelle et les probabilités de voir respectés les engagements garantis à l'horizon 2030.

En l'absence de candidature le président et la trésorière restent en poste en assurant l'interim, préparent une assemblée générale extraordinaire au plus tôt pour décider de l'avenir de l'association :

- Soit après élection d'un nouveau président et d'un nouveau trésorier (appel à candidature renouvelé avec insistance), la continuation de l'action de l'association sur la base d'un programme présenté par la nouvelle équipe.
- Soit prononcer la dissolution de l'association, la nomination d'un liquidateur après vote sur les conditions d'utilisation des actifs de l'association (nécessairement attribués à une organisation habilitée à les recevoir, association, fondation,...)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait à Gruson le 25 mars 2023

Bernard FOUCHER
Président